



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N° 06/2025/SG/DAVC/PCC/UEMOA

**POUR LE RECRUTEMENT DE CONSULTANT INDIVIDUEL POUR APPUYER LA
COUR DANS L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME
D'ECHANGES ET DE COLLABORATION ENTRE LES JURIDICTIONS FINANCIERES
DE L'ESPACE UEMOA**

1. Contexte

Créée par le Traité modifié de l'UEMOA (article 38), la Cour des comptes est l'un des deux organes de contrôle juridictionnel de l'Union. Elle assure une mission de contrôle de l'ensemble des comptes des organes de l'UEMOA.

A ce titre, elle effectue des contrôles en vue de se prononcer sur la régularité et l'efficacité de l'utilisation des ressources communautaires et sur les résultats obtenus, au titre des projets et programmes, dans le cadre du processus d'intégration.

Dans ce sens, elle constitue un acteur privilégié de promotion de la bonne gouvernance, en ce qu'elle garantit la préservation de la transparence financière, dans la gestion des finances communautaires, et permet la mise en œuvre de l'obligation de rendre compte qui est un principe fondamental en matière de démocratie financière.

Au regard de ses compétences, la Cour des comptes assure trois (3) missions principales, à savoir : i) une mission de contrôle de la gestion financière des organes de l'UEMOA ; ii) une mission d'assistance à l'autorité budgétaire (Conseil des ministres) ; iii) une mission d'harmonisation des procédures et des normes communes de contrôle.

Pour réaliser ces missions, la Cour bénéficie d'un budget sous forme de dotation en vue du financement de ses activités. Au titre de l'exercice 2026, la Cour souhaite utiliser une partie de cette dotation pour recruter des expertises spécifiques pour l'appuyer dans la réalisation de ses activités en termes d'audits et contrôle, d'harmonisation des procédures et de renforcement de ses capacités organisationnelles.

A cet effet, et conformément aux règles et procédures de passation des marchés de l'Union, la Cour des comptes de l'UEMOA lance le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le recrutement d'un consultant individuel en vue de l'élaboration **et la mise en œuvre du programme d'échanges et de collaboration entre les juridictions financières de l'espace UEMOA**.

2. Précisions utiles pour la mission

Il est apparu nécessaire, en application des suggestions formulées à l'issue des réunions annuelles statutaires des Présidents des Cours des comptes des Etats membres et des Conseillers à la Cour des Comptes de l'UEMOA, de renforcer les échanges et la coopération existants entre les juridictions financières de l'espace UEMOA, en formalisant, dans le respect de l'indépendance de chaque juridiction, le cadre de collaboration, d'une part, entre les Cours des comptes des Etats membres et la Cour des comptes de l'UEMOA et, d'autre part, entre les Cours des comptes nationales elles-mêmes, en ce qui concerne notamment :

- l'élaboration et la mise en œuvre de missions conjointes et de coopérations ponctuelles de contrôle pour partager des connaissances, des bonnes pratiques et des ressources ;
- l'exercice des contrôles de la Cour des comptes communautaire dans les Etats membres en liaison avec les Cours des comptes nationales ;
- les échanges d'information sur les constatations concernant l'emploi des fonds communautaires dans les Etats membres de l'UEMOA ;
- les échanges d'informations, de ressources et de bonnes pratiques pour promouvoir l'apprentissage mutuel, harmoniser les méthodologies d'audit et améliorer les compétences professionnelles, organisationnelles et techniques des juridictions financières ;
- l'organisation de voyages d'études et d'imprégnation entre les juridictions financières de l'espace UEMOA pour fournir une expérience pratique et immersive afin de renforcer le partage des connaissances, l'amélioration des compétences et à la coopération entre lesdites juridictions.

C'est dans ce contexte que la Cour des comptes de l'UEMOA souhaite développer et formaliser un cadre régional de collaboration entre les juridictions financières de l'espace, qui répondra aux attentes précitées afin de renforcer les échanges et la coopération qui existent entre les juridictions financières de l'espace UEMOA.

La mission d'élaboration du programme d'échanges et de collaboration entre les juridictions financières de l'espace UEMOA est prévue pour **être exécutée avant la fin du premier semestre de l'année 2026**. Elle se déroulera sur une période de **soixante (60) jours ouvrables répartis sur quatre (4) mois**.

3. Profils de l'Expert recherché

La Cour sollicite les services **d'un expert** ressortissant de l'un des huit (8) Etats membres de l'Union, et justifiant des qualifications et expériences ci-après, pour l'assister dans l'élaboration de ce programme.

➤ **Qualifications et compétences**

- être titulaire du diplôme BAC+5 en administration des affaires ou en études du développement, économie, droit, finance, relations internationales, politique publique ou toute autre discipline des sciences sociales ;

➤ **Expérience professionnelle générale**

- justifier d'au moins dix (10) ans d'expérience avérée dans les questions de gouvernance et de contrôle des finances publiques ;
- justifier d'au moins dix (10) ans d'expérience dans le développement de programmes et de projets ;

➤ **Expériences professionnelles spécifiques**

- avoir une bonne compréhension des méthodes de travail des juridictions financières ;
- avoir une bonne compréhension des cadres juridiques et normatifs sur les activités des juridictions financières ;
- justifier d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans la conception de programmes et de projets dans les domaines de la gouvernance ;
- disposer d'au moins (3) références vérifiables de travaux antérieurs de nature similaire ;
- avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique.
- avoir au moins une (1) expérience de travail avec les Institutions Supérieures de Contrôle des finances publiques serait un atout.

4. Contenu et soumission des manifestations d'intérêt

- 4.1. Les manifestations d'intérêts en langue française, sous format papier A4, et fournies en un original et deux (2) copies peuvent être envoyées par la poste, ou déposées au Secrétariat de la Cour des comptes de l'UEMOA, sis à Place du Mémorial aux Héros Nationaux, Ouaga 2000, 01 BP 1790, Ouagadougou (BURKINA FASO) ;
- 4.2. L'enveloppe contenant la manifestation d'intérêt devra être scellée et portée visiblement la mention : « **AMI n°06 : manifestation d'intérêts pour le recrutement de Consultant individuel en vue de l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'échanges et de collaboration entre les juridictions financières de l'espace UEMOA** » ;
- 4.3. Les manifestations d'intérêt devront être envoyées au plus tard le **23 janvier 2026**, à 09 heures, heure locale. Le cachet de la poste faisant foi ;

4.4. Le dossier à manifestation d'intérêt devra comporter les informations et pièces ci-après :

- 4.4.1. une lettre de manifestation d'intérêt adressée au Président de la Cour des Comptes de l'UEMOA mentionnant **le numéro de l'AMI et l'intitulé de la prestation** ;
- 4.4.2. un Curriculum Vitae détaillé précisant les qualifications, les expériences et les compétences dans le domaine de l'AMI ;
- 4.4.3. les références récentes et pertinentes relatives à l'exécution de missions similaires ;
- 4.4.4. toute autre information permettant d'évaluer la capacité technique du Consultant. ;
- 4.4.5. une adresse complète (adresse physique, numéro de téléphone, boite postale, Email, etc.)

5. Pour tous renseignements, veuillez contacter :

- **Monsieur Mahamane BAKO** ; Tél. : +226 25 37 43 24
Email : mbako@uemoa.int
- **Monsieur Okamba Kodjo Ifènayé KASSIGNIN** ; Tél. : +226 25 37 45 39
Email : okikassignin@uemoa.int

Aux jours et heures suivants : **du lundi au vendredi, de 07h30 mn à 12h30 mn et de 13h30mn à 16h30mn.**

Fait à Ouagadougou, le

Sègnon Yves Marie ADISSIN